

# Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

<b>4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés retraités en normes IFRS</b>	<b>2</b>
<b>4.2 Comptes consolidés retraités en normes IFRS</b>	<b>4</b>
1. Contexte de publication	4
2. Base de préparation des informations financières IFRS	4
3. Retraitement du trimestre complémentaire de Nissan	5
4. Analyse du passage à la nouvelle présentation IFRS	7
5. Les normes IFRS et leurs effets sur les règles et méthodes comptables	10
6. Impacts chiffrés	15
7. Principaux éléments des comptes consolidés retraités	21

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

### 4

#### Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

##### 4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés retraités en normes IFRS

###### **RAPPORT PARTICULIER D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS RETRAITÉS IFRS DE L'EXERCICE 2004**

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Renault, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société Renault, retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les « comptes consolidés retraités »), tels qu'il sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés retraités ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés retraités.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés retraités ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés retraités ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union Européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2A, qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente des comptes consolidés retraités, joints au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes consolidés retraités n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 23 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

P. Chastaing-Doblin    A. Raimi

J.F. Bélorgey    D. Mary-Dauphin

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

**4.2 Comptes consolidés retraités en normes IFRS****1. Contexte de publication**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du groupe Renault, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, seront établis selon les normes comptables IFRS applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS seront ceux de l'exercice 2005 (semestriels et annuels) présentés sous forme comparative avec ceux de l'exercice 2004.

Le groupe Renault a préparé un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date à laquelle les impacts du passage aux normes IFRS sont enregistrés en capitaux propres.

Conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Renault a décidé de présenter, dans la présente publication, l'impact chiffré du passage aux normes IFRS sur la situation financière et la performance de l'exercice 2004.

Les comptes consolidés retraités en normes IFRS ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration et de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes.

**2. Base de préparation des informations financières IFRS**

Renault s'est toujours référé aux normes IAS dans la définition de ses principes comptables et de ses règles d'évaluation. Ceci a conduit le Groupe à utiliser toutes les méthodes préférentielles énoncées par le règlement 99-02 sur les comptes consolidés. En conséquence, les différences résiduelles avec le référentiel IAS/IFRS proviennent essentiellement des incompatibilités des normes IAS avec les règles françaises, des révisions de normes IAS existantes et des normes internationales récentes (IFRS 1 à 4).

**A/ CADRE RÉGLEMENTAIRE DES NORMES IFRS**

Les comptes consolidés retraités IFRS ont été préparés en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2004.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective, emportant modification des comptes consolidés 2004 retraités IFRS.

Le groupe Renault a fait le choix d'appliquer par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers et d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2005 la norme IFRS 5 « Abandons d'activités et actifs destinés à être cédés ».

**B/ MODIFICATIONS DES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les modifications apportées aux règles et méthodes comptables afin de se conformer aux normes IFRS sont détaillées ci-après dans le chapitre 5 avec les informations suivantes : description de la nouvelle pratique comptable selon les normes IFRS, impacts chiffrés sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2004, et sur le résultat 2004 du Groupe.

Pour faciliter la compréhension de l'impact du passage aux normes IFRS, un accent particulier a été mis sur :

- les méthodes comptables ayant subi des modifications,
- les options retenues par le Groupe dans le cadre de la première application.

Seules les méthodes comptables ayant subi des modifications sont décrites ci-dessous. Les autres le sont dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004 préparé selon les règles comptables actuelles.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IAS/IFRS », seules les options retenues par le Groupe sont décrites.

Les normes modifiant les règles et méthodes comptables du Groupe sont les suivantes :

IAS 1	Présentation des états financiers
IAS 12	Impôt différé
IAS 17	Contrats de location
IAS 32	Instruments financiers : information à fournir et présentation
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation
IFRS 1	Première adoption des normes IFRS, y compris le retraitement des frais de développement
IFRS 2	Paiements en actions et assimilés
IFRS 3	Regroupements d'entreprises

## C/ CONTENU DE L'INFORMATION FINANCIÈRE IFRS

L'information a été élaborée conformément aux recommandations de mise en œuvre de la norme IFRS 1, à savoir :

- un rapprochement du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004, en normes actuelles et en normes IFRS ;
- un rapprochement du compte de résultat de la période en normes actuelles et en normes IFRS ;
- un rapprochement du bilan au 31 décembre 2004, en normes actuelles et en normes IFRS ;
- un rapprochement des capitaux propres en normes actuelles et en normes IFRS à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- un rapprochement des capitaux propres en normes actuelles et en normes IFRS à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2004, reprenant la même présentation et le même niveau d'information que celui présenté à la date de transition ;
- un rapprochement du tableau de flux de trésorerie en normes actuelles et en normes IFRS.

Ces documents sont présentés sous la forme de tableaux de passage des états en normes actuelles vers le nouveau référentiel IFRS. L'impact du passage aux normes IFRS est présenté par norme.

L'ensemble de ces tableaux de rapprochement est précédé d'une note explicative des principaux impacts figurant au chapitre 5.

## 3. Retraitement du trimestre complémentaire de Nissan

Selon la norme IAS 28 « Comptabilisation des participations dans les entreprises associées », la durée des périodes comptables doit être la même d'un exercice à l'autre. Le groupe Renault a donc retenu, pour l'intégration du résultat de Nissan, une période de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

Les comptes consolidés de l'exercice 2004 ont ainsi été retraités du trimestre allant du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 31 décembre 2003.

L'impact de ce retraitement sur les comptes consolidés est décrit dans le tableau ci-dessous. Le trimestre de Nissan couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2003, soit 432 millions d'euros, a été annulé du résultat des sociétés mises en équivalence pour être intégré dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La valeur des titres Nissan mis en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier 2004 passe ainsi de 7 219 millions d'euros à 7 086 millions d'euros. Les titres Nissan mis en équivalence au 31 décembre 2004 restent inchangés.

Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

en millions d'euros	Avant retraitement du trimestre complémentaire de Nissan	Retraitement du trimestre complémentaire de Nissan	Effet des variations de conversion	Après retraitement du trimestre complémentaire de Nissan
<b>BILAN AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>				
Titres mis en équivalence	8 933	432	(565)	8 800
<i>dont Nissan</i>	7 219	432	(565)	7 086
Autres éléments d'actif	49 358			49 358
<b>Total actif</b>	<b>58 291</b>	<b>432</b>	<b>(565)</b>	<b>58 158</b>
Capitaux propres part du Groupe	13 591	432	(565)	13 458
Autres éléments de passif	44 700			44 700
<b>Total passif</b>	<b>58 291</b>	<b>432</b>	<b>(565)</b>	<b>58 158</b>
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2004</b>				
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>2 418</b>			<b>2 418</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 148</b>			<b>2 148</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(348)</b>			<b>(348)</b>
<b>Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>2 452</b>	<b>(432)</b>		<b>2 020</b>
<i>Nissan - 12 mois</i>	1 767			1 767
<i>Nissan - trimestre complémentaire</i>	432	(432)		
<i>Autres sociétés mises en équivalence</i>	253			253
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 252</b>	<b>(432)</b>		<b>3 820</b>
Impôts courants et différés	(634)			(634)
<b>Résultat net du Groupe</b>	<b>3 618</b>	<b>(432)</b>		<b>3 186</b>
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>				
Titres mis en équivalence	9 992			9 992
<i>dont Nissan</i>	8 259			8 259
Autres éléments d'actif	50 950			50 950
<b>Total actif</b>	<b>60 942</b>			<b>60 942</b>
Capitaux propres part du Groupe	16 060			16 060
Autres éléments de passif	44 882			44 882
<b>Total passif</b>	<b>60 942</b>			<b>60 942</b>

Toutes les présentations de comptes consolidés retraités suivantes tiennent compte de ce retraitement du trimestre complémentaire de Nissan.

#### 4. Analyse du passage à la nouvelle présentation IFRS

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » rend désormais obligatoire la présentation du bilan selon un critère de classement en éléments **courants et non courants**.

La présentation actuelle du bilan du Groupe est fonction de la liquidité des actifs et passifs. L'obligation de présenter distinctement dans le bilan les actifs et passifs courants et non courants a conduit le Groupe à revoir le format de son bilan. Les éléments d'actifs et de passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les autres éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres actifs et passifs sont classés comme des éléments non courants.

Les dettes et créances de la branche « Financement des ventes » sont considérées comme des éléments du cycle d'exploitation de cette activité et présentés en actif et passif courants.

En application de la norme IAS 1, les **intérêts minoritaires** sont désormais présentés au sein des capitaux propres.

Le détail des impacts sur les bilans du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 est présenté ci-après. Il est rappelé ici que le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 tient compte du retraitement du trimestre complémentaire de Nissan.

Les changements de normes, décrits dans la suite du document, sont appliqués sur cette nouvelle présentation.

Le compte de résultat n'est pas impacté par cette modification de présentation.

Dans les états suivants, le « format actuel » correspond à la présentation des comptes selon les normes actuelles et le « nouveau format » correspond à la nouvelle présentation IFRS.

Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

▶ **Analyse du passage au nouveau format du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (reclassements)**

	Titres mis en équivalence	Autres immobilisations financières	Autres créances et charges constatées d'avance	Prêts et valeurs mobilières de placement	Autres éléments de bilan inchangés	Total actif
en millions d'euros						
Actif format actuel 1 <sup>er</sup> janv. 2004	8 800	396	2 136	2 854	43 972	58 158
<b>ACTIF NOUVEAU FORMAT</b>						
<b>Actifs non courants</b>						
Immobilisations corporelles					10 392	10 392
Immobilisations incorporelles					1 394	1 394
Titres mis en équivalence	8 800					8 800
<i>Nissan</i>	7 086					7 086
<i>Autres titres mis en équivalence</i>	1 714					1 714
Impôts différés actifs					1 328	1 328
Autres actifs financiers non courants		396		654		1 050
Autres actifs non courants			108			108
<b>Actifs courants</b>						
Stocks					4 872	4 872
Créances de financement des ventes					19 614	19 614
Clients de l'automobile					2 096	2 096
Autres actifs financiers courants				2 200		2 200
Autres actifs courants			2 028			2 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie					4 276	4 276
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 800</b>	<b>396</b>	<b>2 136</b>	<b>2 854</b>	<b>43 972</b>	<b>58 158</b>

	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Provisions pour engagements de retraite et assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Dettes porteuses d'intérêts de l'automobile	Autres dettes et produits différés	Autres éléments de bilan inchangés	Total passif
en millions d'euros								
Passif format actuel 1 <sup>er</sup> janv. 2004	13 458	395	861	2 255	7 069	5 925	28 195	58 158
<b>PASSIF NOUVEAU FORMAT</b>								
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 458</b>	<b>395</b>						<b>13 853</b>
<b>Passifs non courants</b>								
Passifs financiers					4 768		15	4 783
Provisions			810	1 355				2 165
Impôts différés passifs							885	885
Autres passifs non courants						305		305
<b>Passifs courants</b>								
Passifs financiers du financement des ventes							20 098	20 098
Passifs financiers de l'automobile					2 301			2 301
Fournisseurs							7 197	7 197
Provisions			51	900				951
Autres passifs courants						5 620		5 620
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 458</b>	<b>395</b>	<b>861</b>	<b>2 255</b>	<b>7 069</b>	<b>5 925</b>	<b>28 195</b>	<b>58 158</b>

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

### ► Analyse du passage au nouveau format du bilan consolidé au 31 décembre 2004 (reclassements)

en millions d'euros	Autres immobilisations financières	Autres créances et charges constatées d'avance	Prêts et valeurs mobilières de placement	Autres éléments de bilan inchangés	Total actif
Actif format actuel 31 déc. 2004	425	2 067	2 269	56 181	60 942
<b>ACTIF NOUVEAU FORMAT</b>					
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations corporelles				10 595	10 595
Immobilisations incorporelles				1 969	1 969
Titres mis en équivalence				9 992	9 992
<i>Nissan</i>				8 259	8 259
<i>Autres titres mis en équivalence</i>				1 733	1 733
Impôts différés actifs				451	451
Autres actifs financiers non courants	425		691		1 116
Autres actifs non courants		91			91
<b>Actifs courants</b>					
Stocks				5 142	5 142
Créances de financement des ventes				20 633	20 633
Clients de l'automobile				1 878	1 878
Autres actifs financiers courants			1 578		1 578
Autres actifs courants		1 976			1 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie				5 521	5 521
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>425</b>	<b>2 067</b>	<b>2 269</b>	<b>56 181</b>	<b>60 942</b>

en millions d'euros	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Provisions pour engagements de retraite et assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Dettes porteuses d'intérêts de l'automobile	Autres dettes et produits différés	Autres éléments de bilan inchangés	Total passif
Passif format actuel 31 déc. 2004	16 060	384	816	2 247	7 220	6 391	27 824	60 942
<b>PASSIF NOUVEAU FORMAT</b>								
<b>Capitaux propres</b>	<b>16 060</b>	<b>384</b>						<b>16 444</b>
<b>Passifs non courants</b>								
Passifs financiers					4 843		15	4 858
Provisions			756	1 381				2 137
Impôts différés passifs							220	220
Autres passifs non courants						442		442
<b>Passifs courants</b>								
Passifs financiers du financement des ventes							20 355	20 355
Passifs financiers de l'automobile					2 377			2 377
Fournisseurs							7 234	7 234
Provisions			60	866				926
Autres passifs courants						5 949		5 949
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 060</b>	<b>384</b>	<b>816</b>	<b>2 247</b>	<b>7 220</b>	<b>6 391</b>	<b>27 824</b>	<b>60 942</b>

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

### 5. Les normes IFRS et leurs effets sur les règles et méthodes comptables

Les changements décrits ci-après s'appliquent à toutes les sociétés consolidées par intégration globale.

Les impacts concernant les sociétés mises en équivalence sont indiqués dans le paragraphe 12.

#### (1) IAS 12 IMPÔT DIFFÉRÉ

En application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » §39, un impôt différé passif relatif à la différence temporelle entre la valeur consolidée d'une participation mise en équivalence et sa valeur fiscale, doit désormais être comptabilisé sous certaines conditions.

Les principaux impacts concernent les participations dans les sociétés Nissan et Volvo, sociétés pour lesquelles un impôt différé passif a été constaté.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	(18)
Marge opérationnelle 2004	-
Résultat financier 2004	-
Impôts courants et différés 2004	(23)
Résultat net 2004	(23)
Capitaux propres au 31 décembre 2004	(41)

#### (2) IAS 17 VENTES AVEC CLAUSE DE RACHAT

A ce jour, les ventes de véhicules neufs assorties d'une clause de rachat sont comptabilisées comme des locations.

Le Groupe considérait que, compte tenu de la durée d'usage qu'il retenait pour amortir ses propres véhicules, les contrats de vente assortie d'une clause de rachat, dont la durée est supérieure ou égale à 36 mois, constituaient des locations financières comptabilisées comme des ventes assorties d'une opération de financement. Selon la norme IAS 17, la durée de référence à prendre en compte pour opérer la distinction entre location simple et location financière est la durée de vie économique du véhicule (période attendue d'utilisation économique du bien par un ou plusieurs utilisateurs) et non sa durée d'usage. Cette durée de vie économique est appréciée par le groupe Renault entre 7 et 8 ans selon les types de véhicules. Ainsi l'ensemble des ventes assorties d'une clause de rachat est considéré comme des locations simples ; en application de la règle rétrospective, les contrats en cours à l'ouverture ont été retraités.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2004	1 015
Dettes d'exploitation au 31 décembre 2004	413
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	(238)
Chiffre d'affaires 2004	(303)
Marge opérationnelle 2004	(29)
Résultat financier 2004	-
Impôts courants et différés 2004	11
Résultat net 2004	(18)
Capitaux propres au 31 décembre 2004	(256)

#### (3) IAS 32 ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Selon la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », les actions auto-détenues doivent être inscrites en **diminution des capitaux propres** et viennent réduire le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action.

Le produit de la cession des actions d'auto-contrôle est imputé directement sur les capitaux propres. Les plus ou moins-values réalisées n'affectent pas le résultat de l'exercice

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	(519)
Marge opérationnelle 2004	-
Résultat financier 2004	-
Impôts courants et différés 2004	-
Résultat net 2004	-
Variation de la réserve des actions auto-détenues	11
Capitaux propres au 31 décembre 2004	(508)

#### (4) IAS 39 INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette norme a une incidence sur l'évaluation et la comptabilisation du portefeuille titre, des instruments dérivés, des prêts et créances et des dettes.

##### Portefeuille titre

Désormais, les valeurs mobilières sont généralement désignées comme appartenant à la catégorie des « actifs financiers disponibles à la vente ». Elles sont évaluées à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la cession de l'instrument concerné. Les moins-values latentes résultant de pertes de valeur durables sont enregistrées en compte de résultat.

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

Les titres de participation non cotés qui représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

### **Instrumentes dérivés**

Les instruments dérivés non qualifiés d'éléments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés qualifiés d'éléments de couverture sont évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat. Les éléments couverts sont évalués à leur juste valeur et leurs variations de juste valeur sont également enregistrées en résultat.

Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de flux futurs sont enregistrées en capitaux propres et repris en résultat à la date de réalisation des opérations couvertes.

Pour l'activité Automobile, les principaux impacts sont relatifs aux opérations de couverture ponctuelles initiées par Renault s.a.s. et Renault SA.

### **Prêts et créances**

L'activité de Financement des ventes est, par nature, celle qui est la plus impactée par l'adoption de la norme IAS 39. Les principaux effets sont les suivants :

- l'inclusion des coûts externes de distribution dans le taux d'intérêt des encours de financement, en tant que coûts d'acquisition des contrats, de manière à produire un taux d'intérêt constant sur la durée de ces financements, au lieu d'une constatation immédiate en charge de la période,
- l'adaptation des méthodes de provisionnement du risque de crédit pour se conformer aux dispositions d'IAS 39 soit, principalement, l'actualisation des flux de récupération sur créances douteuses et le provisionnement sur une base de portefeuille du risque avéré, en particulier pour l'encours réseau,
- le traitement comptable des opérations de macro-couverture selon la méthode de la couverture des flux de trésorerie, impactant les capitaux propres à hauteur de la juste valeur (pied de coupon) des dérivés de macro-couverture.

Effet de transition  
aux normes IFRS

en millions d'euros

Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	<b>186</b>
Marge opérationnelle 2004	26
Autres produits et charges d'exploitation nets 2004	(3)
Résultat financier 2004	(35)
Impôts courants et différés 2004	2
Résultat net 2004	<b>(10)</b>
Recyclage réserve de réévaluation en résultat	112
Capitaux propres au 31 décembre 2004	<b>288</b>

### **(5) IAS 39 CAS PARTICULIER DES TITRES PARTICIPATIFS**

En 1983 et 1984 Renault a émis 2 millions de titres participatifs. La rémunération de ces titres est fondée sur un taux fixe et un taux variable assis sur l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du groupe Renault, calculé à structure et méthodes de consolidation identiques. Ces titres n'ont pas d'échéance de remboursement mais offrent à l'émetteur une faculté de remboursement anticipé à un prix pré-déterminé.

L'interprétation actuelle de la norme IAS 39 sur les instruments financiers a amené le Groupe à considérer que la clause de rémunération variable des titres représente un dérivé incorporé. L'évaluation séparée de ce dérivé dès l'émission du contrat hôte n'a pas été possible. C'est donc l'intégralité de l'instrument titre participatif qui doit être évalué à sa **juste valeur** au bilan, et ses variations de juste valeur incluses dans le compte de résultat.

Les titres participatifs étant cotés, leur juste valeur est égale à leur valeur de marché.

En l'absence de position précise sur le traitement comptable à appliquer à ces titres selon IAS 39, Renault a retenu une valorisation en juste valeur de ses titres participatifs. Il faut toutefois noter qu'une interprétation différente pourrait être faite par les instances professionnelles ou réglementaires qui ne se sont pas encore prononcées à ce jour, amenant Renault à revenir sur ce traitement et à retenir, pour la valorisation des titres participatifs, la méthode du coût amorti, qui serait proche de la valeur actuelle retenue dans les comptes consolidés 2004 établis selon les règles actuelles.

L'application de la valorisation des titres participatifs à leur valeur de marché a pour effet d'augmenter les dettes du Groupe de 370 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et de diminuer les capitaux propres de 241 millions d'euros (effet net d'impôt).

En 2004, le Groupe a procédé au rachat de 60 % des titres participatifs. La valorisation en valeur de marché des titres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a pour conséquence de faire passer la perte de 343 millions d'euros constatée en normes actuelles à 121 millions d'euros en référentiel IFRS.

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

La variation de la valeur de marché constatée au cours de l'exercice 2004 sur les titres restant amène le Groupe à constater par ailleurs une charge financière de 170 millions d'euros en normes IFRS.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	(241)
Marge opérationnelle 2004	-
Résultat financier 2004	52
Impôts courants et différés 2004	(18)
Résultat net 2004	34
Capitaux propres au 31 décembre 2004	(207)

### (6) IFRS 1/IAS 19 ÉCARTS ACTUARIELS NON RECONNUS SUR LES PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée sur les avantages au personnel depuis 1999. En application de cette norme, Renault constitue des provisions pour couvrir les engagements correspondants dont les plus significatifs sont les indemnités de départ en retraite des salariés français ainsi que les congés payés. Afin de limiter la volatilité des provisions pour engagement de retraite induite par l'évolution dans le temps des paramètres (pour la plupart extérieurs à l'activité de l'entreprise) servant à calculer ces provisions, la norme IAS 19 permet de ne reconnaître l'effet de la modification de ces paramètres qu'au-delà d'un certain montant (ceci constitue la règle dite du « corridor »).

La norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » offre la possibilité de comptabiliser la partie des écarts actuariels non encore reconnus en **contrepartie des capitaux propres** au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le Groupe a fait le choix d'utiliser cette option.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	(27)
Marge opérationnelle 2004	-
Résultat financier 2004	-
Impôts courants et différés 2004	-
Résultat net 2004	-
Capitaux propres au 31 décembre 2004	(27)

### (7) IFRS 1/IAS 21 ÉCARTS DE CONVERSION

La norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » offre la possibilité de **reclasser les écarts de conversion** cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en réserves consolidées. En conséquence, lors de cession d'activité à l'étranger, la

plus ou moins-value de cession comptabilisée en résultat ne comprend pas les effets (positifs ou négatifs) des variations monétaires générées avant la date de transition. Le Groupe a retenu cette option, qui n'a pas d'effet sur le montant total des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	-
Variation de la réserve Ecart de conversion 2004	1 066
Variation des Autres réserves consolidées 2004	(1 066)
Capitaux propres au 31 décembre 2004	-

### (8) IFRS 1/IAS 23 COÛTS D'EMPRUNT

Dans le cadre de la transition vers les normes IFRS, le Groupe a décidé d'opter pour la méthode préférentielle d'IAS 23 et, en conséquence, d'exclure du coût de ses actifs immobilisés les coûts d'emprunt non encore amortis au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	(11)
Marge opérationnelle 2004	4
Résultat financier 2004	-
Impôts courants et différés 2004	(1)
Résultat net 2004	3
Capitaux propres au 31 décembre 2004	(8)

### (9) IFRS 1/IAS 38 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe a commencé à appliquer la norme IAS 38 à partir de l'exercice 2002, et ce de manière prospective, conformément aux dispositions transitoires de cette norme.

La norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » impose une **application rétrospective** des normes IFRS à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004. En conséquence, les frais de développement visés par la norme IAS 38 et portés en charges antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ont été capitalisés, pour leur valeur nette comptable à cette date, l'essentiel de l'information nécessaire étant disponible et jugée suffisamment fiable.

Dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le montant immobilisé net s'élève à 975 millions d'euros. La marge opérationnelle sera affectée jusqu'à la fin de la durée d'amortissement résiduelle applicable à ces frais capitalisés.

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	<b>634</b>
Marge opérationnelle 2004	(293)
Résultat financier 2004	-
Impôts courants et différés 2004	102
Résultat net 2004	<b>(191)</b>
Capitaux propres au 31 décembre 2004	<b>443</b>

**(10) IFRS 2 PAIEMENTS EN ACTIONS ET ASSIMILÉS**

L'application de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » a pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation des plans d'options d'achat d'actions attribués par le Groupe à ses salariés : la valeur de ces plans, considérés comme un **complément de rémunération**, est désormais **comptabilisée comme une charge**.

Conformément aux dispositions d'IFRS1, le groupe Renault a pris en compte les seuls plans accordés en septembre 2003 et en septembre 2004, soit les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Pour l'évaluation du complément de rémunération de ces plans, le Groupe retient le modèle de valorisation binomial. La charge évaluée est étalée linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition, soit 4 ans pour les plans concernés. L'application de cette norme a un impact négatif sur le résultat net de l'exercice 2004 retraité. Elle aura un impact sur les résultats futurs, au fur et à mesure de l'acquisition des droits, la contrepartie de la charge constatée étant portée directement dans les capitaux propres. Elle n'a pas d'impact sur les capitaux propres totaux au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ni au 31 décembre 2004.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	<b>0</b>
Marge opérationnelle 2004	(11)
Résultat financier 2004	-
Impôts courants et différés 2004	-
Résultat net 2004	<b>(11)</b>
Variation des Autres réserves consolidées 2004	11
Capitaux propres au 31 décembre 2004	<b>0</b>

**(11) IFRS 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, HORS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE**

Selon l'option offerte par la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » aux acquisitions postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et a **cessé d'amortir ses écarts d'acquisition** à partir de cette date.

Les écarts d'acquisition négatifs résiduels ont été annulés par la contrepartie des capitaux propres du bilan d'ouverture à cette même date.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition ont été exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entité acquise. L'écart de conversion mesuré entre la date d'acquisition et la date de la transition est comptabilisé dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

en millions d'euros	Effet de transition aux normes IFRS
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	<b>(14)</b>
Résultat d'exploitation 2004	30
Impôts courants et différés 2004	-
Résultat net 2004	<b>30</b>
Variation de la réserve Écart de conversion 2004	<b>(1)</b>
Capitaux propres au 31 décembre 2004	<b>15</b>

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

### (12) EFFETS DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Comme indiqué en introduction de cette section, les sociétés mises en équivalence font l'objet de retraitements aux normes IFRS.

L'effet de la transition aux normes IFRS des sociétés mises en équivalence se décompose comme suit :

en millions d'euros	Capitaux propres 01/01/2004	Part dans le résultat 2004	Ecarts de conversion et autres	Capitaux propres 31/12/04
NISSAN	(194)	(78)	(58)	(330)
Autres titres mis en équivalence	67	(19)	3	51
<b>Total effets de transition aux normes IFRS</b>	<b>(127)</b>	<b>(97)</b>	<b>(55)</b>	<b>(279)</b>

En ce qui concerne Nissan, l'effet de la transition aux normes IFRS est analysé ci-dessous :

en millions d'euros	01/01/2004	Part dans le résultat 2004	Dividendes	Ecarts de conversion et autres	31/12/04
<b>A. QUOTE-PART D'ACTIF NET</b>					
<b>Normes actuelles</b>	<b>6 607</b>	<b>2 248</b>	<b>(345)</b>	<b>(814)</b>	<b>7 696</b>
Retraitement du trimestre complémentaire	(123)	(442)		565	
<b>Normes actuelles hors trimestre complémentaire</b>	<b>6 484</b>	<b>1 806</b>	<b>(345)</b>	<b>(249)</b>	<b>7 696</b>
Effets de transition aux normes IFRS (nets d'impôts)	(403)	(104)		(86)	(593)
<i>Effet relatif lié aux titres Nissan auto-détenus</i>	(262)	48		(46)	(260)
<i>IFRS 1/IAS 19 Ecarts actuariels / retraite</i>	(540)	17		11	(512)
<i>IFRS 1/IAS 38 Frais de développement</i>	198	(85)		(8)	105
<i>Autres Impacts</i>	201	(84)		(43)	74
<b>Total en normes IFRS</b>	<b>6 081</b>	<b>1 702</b>	<b>(345)</b>	<b>(335)</b>	<b>7 103</b>

en millions d'euros	01/01/2004	Part dans le résultat 2004	Dividendes	Ecarts de conversion et autres	31/12/04
<b>B. ÉCART D'ACQUISITION</b>					
<b>Normes actuelles</b>	<b>612</b>	<b>(49)</b>			<b>563</b>
Retraitement du trimestre complémentaire	(10)	10			
<b>Normes actuelles hors trimestre complémentaire</b>	<b>602</b>	<b>(39)</b>			<b>563</b>
Effets de transition aux normes IFRS	209	26		28	263
<i>Effet relatif lié aux titres Nissan auto-détenus</i>	262			45	307
<i>Autres Impacts</i>	(53)	26		(17)	(44)
<b>Total en normes IFRS</b>	<b>811</b>	<b>(13)</b>		<b>28</b>	<b>826</b>

en millions d'euros	01/01/2004	Part dans le résultat 2004	Dividendes	Ecarts de conversion et autres	31/12/04
<b>A+B : TITRES NISSAN MIS EN EQUIVALENCE</b>					
<b>Normes actuelles</b>	<b>7 219</b>	<b>2 199</b>	<b>(345)</b>	<b>(814)</b>	<b>8 259</b>
Retraitement du trimestre complémentaire	(133)	(432)		565	
<b>Normes actuelles hors trimestre complémentaire</b>	<b>7 086</b>	<b>1 767</b>	<b>(345)</b>	<b>(249)</b>	<b>8 259</b>
Effets de transition aux normes IFRS	(194)	(78)		(58)	(330)
<b>Total en normes IFRS</b>	<b>6 892</b>	<b>1 689</b>	<b>(345)</b>	<b>(307)</b>	<b>7 929</b>

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

## 6. Impacts chiffrés

Les impacts chiffrés de la transition aux normes IFRS sur les comptes consolidés du Groupe sont présentés ci-après. Pour chaque état, sont fournis : les chiffres selon les normes actuelles, les retraitements norme par norme, les chiffres selon les normes IFRS.

A/ ANALYSE DE LA TRANSITION DU BILAN CONSOLIDÉ AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004

en millions d'euros	1 <sup>er</sup> janvier 2004 Normes actuelles	IAS 12 Impôt différé <sup>(1)</sup>	IAS 17 Ventes avec clause de rachat <sup>(2)</sup>	IAS 32 Actions auto-détenues <sup>(3)</sup>	IAS 39 Instruments financiers <sup>(4)</sup>	IAS 39 Titres participatifs <sup>(5)</sup>	IFRS 1 /IAS 19 Écarts actuariels/retraite <sup>(6)</sup>	IFRS 1 /IAS 21 Écarts de conversion <sup>(7)</sup>	IFRS 1 /IAS 23 Coûts d'emprunt <sup>(8)</sup>	IFRS 1 /IAS 38 Frais de développement <sup>(9)</sup>	IFRS 2 Paiements en actions et assimil. <sup>(10)</sup>	IFRS 3 Regroupements d'entreprises hors SME <sup>(11)</sup>	Effets de transition aux normes IFRS des SME <sup>(12)</sup>	Total effets de transition aux normes IFRS	1 <sup>er</sup> janvier 2004 Normes IFRS
<b>ACTIF</b>															
<b>Actifs non courants</b>															
Immobilisations corporelles	10 392		957						(17)					940	11 332
Immobilisations incorporelles	1 394									975		(15)		960	2 354
Titres mis en équivalence	8 800												(127)	(127)	8 673
<i>Nissan</i>	7 086												(194)	(194)	6 892
<i>Autres titres mis en équivalence</i>	1 714												67	67	1 781
Impôts différés actifs	1 328	(9)	130	(2)	72	129	12		4	(341)				(5)	1 323
Autres actifs financiers non courants	1 050			(521)	384									(137)	913
Autres actifs non courants	108				(46)									(46)	62
<b>Actifs courants</b>															
Stocks	4 872														4 872
Créances de financement des ventes	19 614		(942)		156									(786)	18 828
Clients de l'automobile	2 096														2 096
Autres actifs financiers courants	2 200				459									459	2 659
Autres actifs courants	2 028				(272)									(272)	1 756
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 276														4 276
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>58 158</b>	<b>(9)</b>	<b>145</b>	<b>(523)</b>	<b>753</b>	<b>129</b>	<b>12</b>		<b>(13)</b>	<b>634</b>		<b>(15)</b>	<b>(127)</b>	<b>986</b>	<b>59 144</b>

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

en millions d'euros	1 <sup>er</sup> janvier 2004 Normes actuelles	IAS 12 Impôt différé <sup>(1)</sup>	IAS 17 Ventes avec clause de rachat <sup>(2)</sup>	IAS 32 Actions auto-détenues <sup>(3)</sup>	IAS 39 Instruments financiers <sup>(4)</sup>	IAS 39 Titres participatifs <sup>(5)</sup>	IFRS 1 /IAS 19 Écarts actuariels/retraite <sup>(6)</sup>	IFRS 1 /IAS 21 Écarts de conversion <sup>(7)</sup>	IFRS 1 /IAS 23 Coûts d'emprunt <sup>(8)</sup>	IFRS 1 /IAS 38 Frais de développement <sup>(9)</sup>	IFRS 2 Paiements en actions et assimilé <sup>(10)</sup>	IFRS 3 Regroupements d'entreprises hors SME <sup>(11)</sup>	Effets de transition aux normes IFRS des SME <sup>(12)</sup>	Total effets de transition aux normes IFRS	1 <sup>er</sup> janvier 2004 Normes IFRS
<b>PASSIF</b>															
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 853</b>	<b>(18)</b>	<b>(238)</b>	<b>(519)</b>	<b>186</b>	<b>(241)</b>	<b>(27)</b>		<b>(11)</b>	<b>634</b>		<b>(14)</b>	<b>(127)</b>	<b>(375)</b>	<b>13 478</b>
Passifs non courants															
Passifs financiers	4 783				215	370								585	5 368
Provisions	2 165			(4)			39					(1)		34	2 199
Impôts différés passifs	885	9			135				(2)					142	1 027
Autres passifs non courants	305				(24)									(24)	281
<b>Passifs courants</b>															
Passifs financiers du financement des ventes	20 098				321									321	20 419
Passifs financiers de l'automobile	2 301				90									90	2 391
Fournisseurs	7 197														7 197
Provisions	951		(8)		(9)									(17)	934
Autres passifs courants	5 620		391		(161)									230	5 850
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>58 158</b>	<b>(9)</b>	<b>145</b>	<b>(523)</b>	<b>753</b>	<b>129</b>	<b>12</b>		<b>(13)</b>	<b>634</b>		<b>(15)</b>	<b>(127)</b>	<b>986</b>	<b>59 144</b>

(1) Principalement impôt différé sur les différences temporelles entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des participations mises en équivalence (coût du « frottement » fiscal qui résulterait de la distribution de leurs résultats par ces sociétés).

(2) Ventes avec clause de rachat : contrats de plus de 36 mois. Les véhicules ne sont plus considérés comme vendus mais loués. Ils sont immobilisés à leur coût de revient et amortis sur la durée du contrat. Les loyers perçus d'avance sont comptabilisés en « autres passifs courants ».

(3) Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

(4) Les impacts sur les postes d'actifs financiers sont essentiellement liés aux variations de juste valeur des instruments dérivés. Les impacts sur les postes de passifs financiers sont liés aux variations de juste valeur des dettes couvertes et aux variations de juste valeur des instruments dérivés.

(5) Les titres participatifs sont évalués à leur valeur de marché. L'impact, avant impôts différés, sur l'endettement du Groupe est de 370 millions d'euros. L'impact, après impôts différés, à l'ouverture, est enregistré dans les capitaux propres.

(6) Le Groupe a décidé de reconnaître les écarts actuariels non comptabilisés dans la provision pour retraite des sociétés intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit une augmentation de la provision pour retraite de 39 millions d'euros.

(7) Conformément à l'option laissée par IFRS 1, la réserve d'écarts de conversion au 1<sup>er</sup> janvier a été reclassée vers les « autres réserves ». Ce reclassement n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

(8) Le Groupe ayant décidé de ne plus capitaliser ses coûts d'emprunt, leur valeur nette a été annulée par la contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(9) L'impact sur les immobilisations incorporelles correspond à la constatation en immobilisations des frais de développement antérieurs à 2002 et à l'amortissement cumulé des ces immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(10) La valorisation des plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés a été effectuée à partir des plans accordés en 2003. La charge étant comptabilisée directement en diminution des capitaux propres, l'impact sur les capitaux propres est nul.

(11) Selon la norme IFRS 3, le Groupe a cessé d'amortir ses écarts d'acquisition et comptabilise désormais les écarts d'acquisition négatifs en résultat. Ces derniers ont été annulés par la contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(12) Les effets de la transition aux normes IFRS des sociétés mises en équivalence concernent principalement Nissan. L'analyse par normes de ces effets est communiquée dans le chapitre 5 note 12. Ces effets intègrent l'annulation des écarts d'acquisition négatifs, concernant les sociétés mises en équivalence, par la contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

## B/ANALYSE DE LA TRANSITION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2004

	2004 Normes actuelles hors trim. compl. Nissan	IAS 12 Impôt différé <sup>(1)</sup>	IAS 17 Ventes avec clause de rachat <sup>(2)</sup>	IAS 32 Actions auto- détenues <sup>(3)</sup>	IAS 39 Instruments financiers <sup>(4)</sup>	IAS 39 Titres participa- tifs <sup>(5)</sup>	IFRS 1 /IAS 19 Écarts actuariels/ retraite <sup>(6)</sup>	IFRS 1 /IAS 21 Écarts de conver- sion <sup>(7)</sup>	IFRS 1 /IAS 23 Coûts d'em- prunt <sup>(8)</sup>	IFRS 1 /IAS 38 Frais de développe- ment <sup>(9)</sup>	IFRS 2 Paiements en actions et assimil. <sup>(10)</sup>	IFRS 3 Regrou- pements d'entre- prises hors SME <sup>(11)</sup>	Effets de transition aux normes IFRS des SME <sup>(12)</sup>	Total effets de transition aux normes IFRS	2004 Normes IFRS
en millions d'euros															
Ventes de biens et services	38 772		(220)											(220)	38 552
Produits du financement des ventes	1 943		(83)		(120)									(203)	1 740
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>40 715</b>		<b>(303)</b>		<b>(120)</b>									<b>(423)</b>	<b>40 292</b>
Coûts des biens et services vendus	(31 162)		209		(1)				4		(11)			201	(30 961)
Coût du financement des ventes	(1 171)		65		116									181	(990)
Frais de recherche et développement	(1 383)									(293)				(293)	(1 676)
Frais généraux et commerciaux	(4 581)				31									31	(4 550)
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>2 418</b>		<b>(29)</b>		<b>26</b>				<b>4</b>	<b>(293)</b>	<b>(11)</b>			<b>(303)</b>	<b>2 115</b>
Autres produits et charges d'exploitation nets	(270)				(3)							30		27	(243)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 148</b>		<b>(29)</b>		<b>23</b>				<b>4</b>	<b>(293)</b>	<b>(11)</b>	<b>30</b>		<b>(276)</b>	<b>1 872</b>
Produits (charges) d'intérêts nets	(22)														(22)
Résultat du rachat des titres participatifs	(343)					222								222	(121)
Autres produits et charges financiers nets	17				(35)	(170)								(205)	(188)
<b>Résultat financier</b>	<b>(348)</b>				<b>(35)</b>	<b>52</b>								<b>17</b>	<b>(331)</b>
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence Nissan	2 020												(97)	(97)	1 923
12 mois	1 767												(78)	(78)	1 689
Autres sociétés mises en équivalence	253												(19)	(19)	234
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>3 820</b>		<b>(29)</b>		<b>(12)</b>	<b>52</b>			<b>4</b>	<b>(293)</b>	<b>(11)</b>	<b>30</b>	<b>(97)</b>	<b>(356)</b>	<b>3 464</b>
Impôts courants et différés	(634)	(23)	11		2	(18)			(1)	102				73	(561)
<b>Résultat net</b>	<b>3 186</b>	<b>(23)</b>	<b>(18)</b>		<b>(10)</b>	<b>34</b>			<b>3</b>	<b>(191)</b>	<b>(11)</b>	<b>30</b>	<b>(97)</b>	<b>(283)</b>	<b>2 903</b>

(1) Principalement impôt différé sur les différences temporelles entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des participations mises en équivalence (coût du «frottement» fiscal qui résulterait de la distribution de leurs résultats par ces sociétés).

(2) Ventes avec clause de rachat : contrats de plus de 36 mois. Les véhicules ne sont plus considérés comme vendus, mais loués. Chiffre d'affaires : la vente est annulée et remplacée par un produit de location étalé sur la durée du contrat. Coût des biens et services vendus/coût du financement des ventes : le coût des biens vendus est annulé et remplacé par l'amortissement des véhicules immobilisés.

(3) Les résultats de cession d'actions auto-détenues n'affectent plus le résultat mais sont reconnus directement en capitaux propres.

(4) Les impacts sur la marge opérationnelle concernent la branche Financement des ventes, les impacts sur le résultat financier concernent la branche Automobile.

(5) Les titres participatifs étant évalués à leur valeur de marché à l'ouverture, la perte réalisée lors du rachat des titres en 2004 est diminuée de 222 millions d'euros. La moins-value latente sur les titres restants, résultant de l'évolution de leur juste valeur sur l'exercice, s'élève à 170 millions d'euros.

(6) Le Groupe a décidé de reconnaître les écarts actuariels non comptabilisés dans la provision pour retraite des sociétés intégrées au 1er janvier 2004. Ces écarts actuariels non comptabilisés ne dépassant pas le corridor et n'entraînant l'enregistrement d'aucune charge ou produit en 2004, aucun impact n'est constaté sur le résultat 2004.

(7) Les écarts de conversion au 1er janvier ont été reclassés vers les « autres réserves ». Etant donné qu'il n'y a pas eu de cession d'activité à l'étranger en 2004, l'impact sur le résultat de l'exercice 2004 est nul.

(8) Le Groupe ayant décidé de ne plus capitaliser ses coûts d'emprunt, l'amortissement de l'exercice 2004 des coûts d'emprunt précédemment capitalisés est annulé.

(9) La charge correspond à la dotation annuelle aux amortissements des frais de développement antérieurs à 2002 immobilisés au 1er janvier 2004.

(10) La valorisation des plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés, étalée linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition, amène le Groupe à constater une charge de 11 millions d'euros en 2004.

(11) Selon la norme IFRS 3, le Groupe a cessé d'amortir ses écarts d'acquisition. L'impact est de 30 millions d'euros, hors sociétés mises en équivalence.

(12) Les effets de la transition aux normes IFRS des sociétés mises en équivalence concernent principalement Nissan. L'analyse par normes de ces effets est communiquée dans le chapitre 5 note 12.

Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

C/ ANALYSE DE LA TRANSITION DU BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

	31 déc. 2004 Normes actuelles	IAS 12 Impôt différé <sup>(1)</sup>	IAS 17 Ventes avec clause de rachat <sup>(2)</sup>	IAS 32 Actions auto- détenues <sup>(3)</sup>	IAS 39 Instru- ments financiers <sup>(4)</sup>	IAS 39 Titres participa- tifs <sup>(5)</sup>	IFRS 1 /IAS 19 Écarts actuariels/ retraite <sup>(6)</sup>	IFRS 1 /IAS 21 Écarts de conver- sion <sup>(7)</sup>	IFRS 1 /IAS 23 Coûts d'emprunt <sup>(8)</sup>	IFRS 1 /IAS 38 Frais de développe- ment <sup>(9)</sup>	IFRS 2 Paielements en actions et assimil. <sup>(10)</sup>	IFRS 3 Regrou- pements d'entre- prises hors SME <sup>(11)</sup>	Effets de transition aux normes IFRS des SME <sup>(12)</sup>	Total effets de transi- tion aux normes IFRS	31 déc. 2004 Normes IFRS
en millions d'euros															
<b>ACTIF</b>															
<b>Actifs non courants</b>															
Immobilisations corporelles	10 595		1 015						(13)					1 002	11 597
Immobilisations incorporelles	1 969									681		7		688	2 657
Titres mis en équivalence	9 992												(279)	(279)	9 713
<i>Nissan</i>	8 259												(330)	(330)	7 929
<i>Autres titres mis en équivalence</i>	1 733												51	51	1 784
Impôts différés actifs	451	(32)	142	(1)	(50)	111	12		3	(71)				114	565
Autres actifs financiers non courants	1 116			(509)	436									(73)	1 043
Autres actifs non courants	91				(35)									(35)	56
<b>Actifs courants</b>															
Stocks	5 142														5 142
Créances de financement des ventes	20 633		(1 010)		184									(826)	19 807
Clients de l'automobile	1 878														1 878
Autres actifs financiers courants	1 578				496									496	2 074
Autres actifs courants	1 976				(254)									(254)	1 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 521														5 521
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>60 942</b>	<b>(32)</b>	<b>147</b>	<b>(510)</b>	<b>777</b>	<b>111</b>	<b>12</b>		<b>(10)</b>	<b>610</b>		<b>7</b>	<b>(279)</b>	<b>833</b>	<b>61 775</b>

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

	31 déc. 2004 Normes actuelles	IAS 12 Impôt différé <sup>(1)</sup>	IAS 17 Ventes avec clause de rachat <sup>(2)</sup>	IAS 32 Actions auto- détenues <sup>(3)</sup>	IAS 39 Instru- ments financiers <sup>(4)</sup>	IAS 39 Titres participa- tifs <sup>(5)</sup>	IFRS 1 /IAS 19 Écarts actuariels/ retraite <sup>(6)</sup>	IFRS 1 /IAS 21 Écarts de conver- sion <sup>(7)</sup>	IFRS 1 /IAS 23 Coûts d'emprunt <sup>(8)</sup>	IFRS 1 /IAS 38 Frais de développe- ment <sup>(9)</sup>	IFRS 2 Paiements en actions et assimil. <sup>(10)</sup>	IFRS 3 Regrou- pements d'entre- prises hors SME <sup>(11)</sup>	Effets de transition aux normes IFRS des SME <sup>(12)</sup>	Total effets de transi- tion aux normes IFRS	31 déc. 2004 Normes IFRS
en millions d'euros															
<b>PASSIF</b>															
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 6 444</b>	<b>(41)</b>	<b>(256)</b>	<b>(508)</b>	<b>288</b>	<b>(207)</b>	<b>(27)</b>		<b>(8)</b>	<b>443</b>		<b>15</b>	<b>(279)</b>	<b>(580)</b>	<b>15 864</b>
<b>Passifs non courants</b>															
Passifs financiers	4 858				228	318								546	5 404
Provisions	2 137			(2)			39					(8)		29	2 166
Impôts différés passifs	220	9			60				(2)	167				234	454
Autres passifs non courants	442				(16)									(16)	426
<b>Passifs courants</b>															
Passifs financiers du financement des ventes	20 355				274									274	20 629
Passifs financiers de l'automobile	2 377				121									121	2 498
Fournisseurs	7 234														7 234
Provisions	926		(10)		(6)									(16)	910
Autres passifs courants	5 949		413		(172)									241	6 190
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>60 942</b>	<b>(32)</b>	<b>147</b>	<b>(510)</b>	<b>777</b>	<b>111</b>	<b>12</b>		<b>(10)</b>	<b>610</b>		<b>7</b>	<b>(279)</b>	<b>833</b>	<b>61 775</b>

(1) Principalement impôt différé sur les différences temporelles entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des participations mises en équivalence (coût du «frottement» fiscal qui résulterait de la distribution de leurs résultats par ces sociétés).

(2) Ventes avec clause de rachat : contrats de plus de 36 mois. Les véhicules ne sont plus considérés comme vendus mais loués.

Ils sont immobilisés à leur coût de revient et amortis sur la durée du contrat. Les loyers perçus d'avance sont comptabilisés en « autres passifs courants ».

(3) Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

(4) Les impacts sur les postes d'actifs financiers sont essentiellement liés aux variations de juste valeur des instruments dérivés. Les impacts sur les postes de passifs financiers sont liés aux variations de juste valeur des dettes couvertes, et aux variations de juste valeur des instruments dérivés.

(5) Les titres participatifs sont évalués à leur valeur de marché. L'impact, avant impôts différés, sur l'endettement du Groupe est de 318 millions d'euros. L'impact, après impôts différés, à l'ouverture, est enregistré dans les capitaux propres.

(6) Le Groupe a décidé de reconnaître les écarts actuariels non comptabilisés dans la provision pour retraite des sociétés intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit une augmentation de la provision pour retraite de 39 millions d'euros.

(7) Conformément à l'option laissée par IFRS 1, la réserve d'écarts de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été reclassée vers les «autres réserves». Ce reclassement n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

(8) Le Groupe ayant décidé de ne plus capitaliser ses coûts d'emprunt, leur valeur nette a été annulée par la contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(9) L'impact sur les immobilisations incorporelles correspond à la constatation en immobilisations des frais de développement antérieurs à 2002 et à l'amortissement cumulé des ces immobilisations au 31 décembre 2004.

(10) La valorisation des plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés, étalée linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition amène le Groupe à constater une charge de 11 millions d'euros en 2004. Cette charge étant comptabilisée directement en diminution des capitaux propres, l'impact sur les capitaux propres est nul.

(11) Selon la norme IFRS 3, le Groupe a cessé d'amortir ses écarts d'acquisition et comptabilise désormais les écarts d'acquisition négatifs en résultat. Ces derniers ont été annulés par la contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et le Groupe a cessé d'amortir ses écarts d'acquisition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(12) Les effets de la transition aux normes IFRS des sociétés mises en équivalence concernent principalement Nissan. L'analyse par normes de ces effets est communiquée dans le chapitre 5 note 12. Ces effets intègrent l'annulation des écarts d'acquisition négatifs, concernant les sociétés mises en équivalence, par la contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

**DI / ANALYSE DE LA TRANSITION DES CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER ET AU 31 DÉCEMBRE 2004**

	Capital et prime d'émission	Titres auto-détenus	Réévaluation des instruments financiers	Écart de conversion	Autres réserves	Résultat net : part revenant au Groupe	Total part revenant au Groupe	Part revenant aux minoritaires	Total
<i>en millions d'euros</i>									
<b>SOLDE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004 EN NORMES ACTUELLES</b>	4 539			(1 066)	7 638	2 480	13 591	395	13 986
Retraitement du trimestre complémentaire de Nissan					(133)		(133)		(133)
<b>SOLDE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004 APRÈS RETRAITEMENT DU TRIMESTRE COMPLÉMENTAIRE DE NISSAN</b>	4 539			(1 066)	7 505	2 480	13 458	395	13 853
IAS 12 Impôt différé					(18)		(18)		(18)
IAS 17 Ventes avec clause de rachat					(238)		(238)		(238)
IAS 32 Actions auto-détenues		(519)					(519)		(519)
IAS 39 Instruments financiers			(35)		221		186		186
IAS 39 Titres participatifs					(241)		(241)		(241)
IFRS1/IAS 19 Écarts actuariels/retraite					(27)		(27)		(27)
IFRS1/IAS 21 Écarts de conversion				1 066	(1 066)				
IFRS1/IAS 23 Coûts d'emprunt					(11)		(11)		(11)
IFRS1/IAS 38 Frais de développement					634		634		634
IFRS2 Paiements en actions et assimilés									
IFRS3 Regroupements d'entreprises					(14)		(14)		(14)
Effets transition aux normes IFRS des SME					(127)		(127)		(127)
<b>Total effets de transition aux normes IFRS</b>		(519)	(35)	1 066	(887)		(375)		(375)
<b>SOLDE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004 EN NORMES IFRS</b>	4 539	(519)	(35)	0	6 618	2 480	13 083	395	13 478
<i>en millions d'euros</i>									
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004 EN NORMES ACTUELLES</b>	4 539			(1 791)	9 761	3 551	16 060	384	16 444
Retraitement du trimestre complémentaire de Nissan				565	(133)	(432)			
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004 APRÈS RETRAITEMENT DU TRIMESTRE COMPLÉMENTAIRE DE NISSAN</b>	4 539			(1 226)	9 628	3 119	16 060	384	16 444
IAS 12 Impôt différé					(18)	(23)	(41)		(41)
IAS 17 Ventes avec clause de rachat					(238)	(18)	(256)		(256)
IAS 32 Actions auto-détenues		(508)					(508)		(508)
IAS 39 Instruments financiers			77		221	(10)	288		288
IAS 39 Titres participatifs					(241)	34	(207)		(207)
IFRS1/IAS 19 Écarts actuariels/retraite					(27)		(27)		(27)
IFRS1/IAS 21 Écarts de conversion				1 066	(1 066)				
IFRS1/IAS 23 Coûts d'emprunt					(11)	3	(8)		(8)
IFRS1/IAS 38 Frais de développement					634	(191)	443		443
IFRS2 Paiements en actions et assimilés					11	(11)			
IFRS3 Regroupements d'entreprises				(1)	(14)	30	15		15
Effets transition aux normes IFRS des SME				(55)	(127)	(97)	(279)		(279)
<b>Total effets de transition aux normes IFRS</b>		(508)	77	1 010	(876)	(283)	(580)		(580)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004 EN NORMES IFRS</b>	4 539	(508)	77	(216)	8 752	2 836	15 480	384	15 864

## 7. Principaux éléments des comptes consolidés retraités

### A/ BILAN CONSOLIDÉ COMPARÉ NORMES ACTUELLES/NORMES IFRS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004

en millions d'euros	1 <sup>er</sup> janvier 2004 Normes actuelles	Total effets de transition aux normes IFRS	1 <sup>er</sup> janvier 2004 Normes IFRS
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	10 392	940	11 332
Immobilisations incorporelles	1 394	960	2 354
Titres mis en équivalence	8 800	(127)	8 673
<i>Nissan</i>	7 086	(194)	6 892
<i>Autres titres mis en équivalence</i>	1 714	67	1 781
Impôts différés actifs	1 328	(5)	1 323
Autres actifs financiers non courants	1 050	(137)	913
Autres actifs non courants	108	(46)	62
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	4 872		4 872
Créances de financement des ventes	19 614	(786)	18 828
Clients de l'automobile	2 096		2 096
Autres actifs financiers courants	2 200	459	2 659
Autres actifs courants	2 028	(272)	1 756
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 276		4 276
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>58 158</b>	<b>986</b>	<b>59 144</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 853</b>	<b>(375)</b>	<b>13 478</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs financiers	4 783	585	5 368
Provisions	2 165	34	2 199
Impôts différés passifs	885	142	1 027
Autres passifs non courants	305	(24)	281
<b>Passifs courants</b>			
Passifs financiers du financement des ventes	20 098	321	20 419
Passifs financiers de l'automobile	2 301	90	2 391
Fournisseurs	7 197		7 197
Provisions	951	(17)	934
Autres passifs courants	5 620	230	5 850
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>58 158</b>	<b>986</b>	<b>59 144</b>

Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

**B/ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ COMPARÉ NORMES ACTUELLES/NORMES IFRS 2004**

en millions d'euros	2004 Normes actuelles	Total effets de transition aux normes IFRS	2004 Normes IFRS
Ventes de biens et services	38 772	(220)	38 552
Produits du financement des ventes	1 943	(203)	1 740
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>40 715</b>	<b>(423)</b>	<b>40 292</b>
Coûts des biens et services vendus	(31 162)	201	(30 961)
Coût du financement des ventes	(1 171)	181	(990)
Frais de recherche et développement	(1 383)	(293)	(1 676)
Frais généraux et commerciaux	(4 581)	31	(4 550)
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>2 418</b>	<b>(303)</b>	<b>2 115</b>
Autres produits et charges d'exploitation nets	(270)	27	(243)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 148</b>	<b>(276)</b>	<b>1 872</b>
Produits (charges) d'intérêts nets	(22)		(22)
Résultat du rachat des titres participatifs	(343)	222	(121)
Autres produits et charges financiers nets	17	(205)	(188)
<b>Résultat financier</b>	<b>(348)</b>	<b>17</b>	<b>(331)</b>
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	2 020	(97)	1 923
<i>Nissan - 12 mois</i>	1 767	(78)	1 689
<i>Autres sociétés mises en équivalence</i>	253	(19)	234
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>3 820</b>	<b>(356)</b>	<b>3 464</b>
Impôts courants et différés	(634)	73	(561)
<b>Résultat net</b>	<b>3 186</b>	<b>(283)</b>	<b>2 903</b>
Résultat net : part revenant aux minoritaires	(67)		(67)
Résultat net : part revenant au Groupe	<b>3 119</b>		<b>2 836</b>
Résultat net par action en euros	11,73		11,13
Nombre d'actions retenu (en milliers)	265 960		254 694

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

## C/ BILAN CONSOLIDÉ COMPARÉ NORMES ACTUELLES/NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004

en millions d'euros	31 décembre 2004 Normes actuelles	Total effets de transition aux normes IFRS	31 décembre 2004 Normes IFRS
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	10 595	1 002	11 597
Immobilisations incorporelles	1 969	688	2 657
Titres mis en équivalence	9 992	(279)	9 713
<i>Nissan</i>	8 259	(330)	7 929
<i>Autres titres mis en équivalence</i>	1 733	51	1 784
Impôts différés actifs	451	114	565
Autres actifs financiers non courants	1 116	(73)	1 043
Autres actifs non courants	91	(35)	56
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	5 142		5 142
Créances de financement des ventes	20 633	(826)	19 807
Clients de l'automobile	1 878		1 878
Autres actifs financiers courants	1 578	496	2 074
Autres actifs courants	1 976	(254)	1 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 521		5 521
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>60 942</b>	<b>833</b>	<b>61 775</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>	<b>16 444</b>	<b>(580)</b>	<b>15 864</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs financiers	4 858	546	5 404
Provisions	2 137	29	2 166
Impôts différés passifs	220	234	454
Autres passifs non courants	442	(16)	426
<b>Passifs courants</b>			
Passifs financiers du financement des ventes	20 355	274	20 629
Passifs financiers de l'automobile	2 377	121	2 498
Fournisseurs	7 234		7 234
Provisions	926	(16)	910
Autres passifs courants	5 949	241	6 190
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>60 942</b>	<b>833</b>	<b>61 775</b>

Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

**D/ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2004**

en millions d'euros	Capital et prime d'émission	Titres auto-détenus	Réévaluation des instruments financiers	Écart de conversion	Autres réserves	Résultat net : part revenant au Groupe	Total part revenant au Groupe	Part revenant aux minoritaires	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes IFRS</b>	<b>4 539</b>	<b>(519)</b>	<b>(35)</b>		<b>6 618</b>	<b>2 480</b>	<b>13 083</b>	<b>395</b>	<b>13 478</b>
Affectation du résultat 2003					2 480	(2 480)			
Effet des variations de la réserve de réévaluation des instruments financiers			112				112		112
Effet de la variation des titres auto-détenus		11					11		11
Coût des options d'achat d'actions					11		11		11
Distribution					(357)		(357)	(35)	(392)
Variation de l'écart de conversion				(216)			(216)	8	(208)
Effet des variations de périmètre et d'augmentation de capital sur les minoritaires								(51)	(51)
Résultat de l'exercice 2004 en normes IFRS						2 836	2 836	67	2 903
<b>Solde au 31 décembre 2004 en normes IFRS</b>	<b>4 539</b>	<b>(508)</b>	<b>77</b>	<b>(216)</b>	<b>8 752</b>	<b>2 836</b>	<b>15 480</b>	<b>384</b>	<b>15 864</b>

**E/ TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE COMPARÉ NORMES ACTUELLES/NORMES IFRS POUR 2004**

en millions d'euros	2004 Normes actuelles*	Total effets de transition aux normes IFRS	2004 Normes IFRS
Résultat net de Renault	3 119	(283)	2 836
Dotations nettes aux amortissements	2 266	486 (a)	2 752
Dotations nettes relatives aux provisions à plus d'un an	224	(4)	220
Effets nets du non recouvrement des créances de financement des ventes	155		155
Profits nets sur cession d'éléments d'actifs	(117)	13	(104)
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(1 467)	96	(1 371)
Résultat du rachat des titres participatifs	343	(222)	121
IAS 39 Instruments financiers		200 (b)	200
IFRS 2 Paiements en actions et assimilés		11	11
Impôts différés	168	(73)	95
Intérêts minoritaires	67		67
Autres	50		50
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 808</b>	<b>224</b>	<b>5 032</b>
<b>Augmentation des créances de financement des ventes</b>	<b>(1 202)</b>	<b>74</b>	<b>(1 128)</b>
<b>Variation nette des dettes porteuses d'intérêts du financement des ventes</b>	<b>944</b>		<b>944</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>407</b>	<b>20</b>	<b>427</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 957</b>	<b>318</b>	<b>5 275</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(3 107)</b>	<b>(302)</b>	<b>(3 409)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT</b>	<b>(861)</b>	<b>(16)</b>	<b>(877)</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>989</b>		<b>989</b>
<b>Solde de la trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4 276</b>		<b>4 276</b>
Augmentation de la trésorerie	989		989
Effets des variations de change et de périmètre sur la trésorerie	256		256
<b>Solde de la trésorerie à la clôture</b>	<b>5 521</b>		<b>5 521</b>

\* Hors trimestre complémentaire de Nissan.

(a) Amortissement des frais de développement : 293 Meur, des coûts d'emprunt : (4) Meur, des écarts d'acquisition : (30) Meur, impacts IAS 17 : 227 Meur

(b) Titres participatifs : 170 Meur, autres impacts IAS 39 : 30 Meur.

## F/ INFORMATIONS SECTORIELLES PAR BRANCHES COMPARÉES NORMES ACTUELLES/NORMES IFRS POUR 2004

## ▶ Éléments des comptes de résultats consolidés par branches

en millions d'euros	Automobile	Financement des ventes	Opérations interbranches	Total consolidé
<b>2004 NORMES ACTUELLES*</b>				
Ventes externes au Groupe	38 645	2 070		40 715
Ventes inter-branches	549	249	(798)	
<b>Chiffre d'affaires de la branche</b>	<b>39 194</b>	<b>2 319</b>	<b>(798)</b>	<b>40 715</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>1 965</b>	<b>444</b>	<b>9</b>	<b>2 418</b>
Résultat d'exploitation	1 710	429	9	2 148
Résultat financier	(250)	3	(101)	(348)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence*	2 020			2 020
Impôts courants et différés	(460)	(171)	(3)	(634)
<b>Résultat net du Groupe</b>	<b>3 020</b>	<b>261</b>	<b>(95)</b>	<b>3 186</b>
<b>EFFETS DE TRANSITION AUX NORMES IFRS</b>				
Ventes externes au Groupe	(219)	(204)		(423)
Ventes inter-branches	(247)	(15)	262	
<b>Chiffre d'affaires de la branche</b>	<b>(466)</b>	<b>(219)</b>	<b>262</b>	<b>(423)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>(325)</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>(303)</b>
Résultat d'exploitation	(298)	17	5	(276)
Résultat financier	18	(1)		17
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence*	(97)			(97)
Impôts courants et différés	82	(6)	(3)	73
<b>Résultat net du Groupe</b>	<b>(295)</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>(283)</b>
<b>2004 NORMES IFRS</b>				
Ventes externes au Groupe	38 426	1 866		40 292
Ventes inter-branches	302	234	(536)	
<b>Chiffre d'affaires de la branche</b>	<b>38 728</b>	<b>2 100</b>	<b>(536)</b>	<b>40 292</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>1 640</b>	<b>461</b>	<b>14</b>	<b>2 115</b>
Résultat d'exploitation	1 412	446	14	1 872
Résultat financier	(232)	2	(101)	(331)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence*	1 923			1 923
Impôts courants et différés	(378)	(177)	(6)	(561)
<b>Résultat net du Groupe</b>	<b>2 725</b>	<b>271</b>	<b>(93)</b>	<b>2 903</b>

\* Hors trimestre complémentaire de Nissan.

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

### G/ PRINCIPAUX IMPACTS SUR LES TABLEAUX DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### Note 8 - Résultat financier

Les impacts sur le résultat financier présenté dans l'annexe aux comptes consolidés sont indiqués ci-dessous. Les impacts concernant les titres participatifs figurent également dans ce tableau.

en millions d'euros	2004 normes actuelles	2004 normes IFRS
Frais financiers	(518)	(518)
Produits financiers	496	496
Résultat de cession de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total des charges d'intérêts nettes</b>	<b>(22)</b>	<b>(22)</b>
Résultat du rachat des titres participatifs	(343)	(121)
Autres produits et charges financiers nets	17	(188)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(348)</b>	<b>(331)</b>

#### Note 11A - Immobilisations incorporelles

Les effets des retraitements aux normes IFRS sur le tableau des immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés sont les suivants :

en millions d'euros	31 déc. 2004 normes actuelles	31 déc. 2004 normes IFRS
Frais de recherche et développement	1 964	3 882
Écarts d'acquisition	285	270
Autres immobilisations incorporelles	255	255
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 504</b>	<b>4 407</b>
Frais de recherche et développement	(268)	(1 505)
Écarts d'acquisition	(95)	(73)
Autres immobilisations incorporelles	(172)	(172)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(535)</b>	<b>(1 750)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 969</b>	<b>2 657</b>

#### Note 12C - Comptes consolidés de Nissan retraités pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault

Les comptes de Nissan, qui ont été présentés sur 15 mois dans les comptes consolidés 2004 selon les normes actuelles, sont pris en compte sur une période de 12 mois, ceux de l'année civile 2004, pour présenter les comptes consolidés du Groupe selon les nouvelles normes. Ceci permettra une meilleure comparabilité des comptes à partir de 2005.

La comparaison de la quote-part de résultat Nissan prise en compte dans les comptes du Groupe selon les normes actuelles et selon les nouvelles normes IFRS est présentée ci-dessous :

#### ▶ Quote-part de résultat Nissan pris en compte dans les comptes du groupe Renault

En millions d'euros en 2004 normes actuelles			en 2004 normes IFRS		
du 1 <sup>er</sup> oct. au 31 déc. 2003 (3 mois)	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2004 (12 mois)	Total (15 mois)	du 1 <sup>er</sup> oct. au 31 déc. 2003 (3 mois)	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2004 (12 mois)	Total (12 mois)
432	1 767	<b>2 199</b>	-	1 689	1 689

## Mise en œuvre des normes IFRS en 2005

**Note 13 - Titres A.B. Volvo retraités pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault**

Les impacts de l'application des nouvelles normes sur les titres A.B. Volvo mis en équivalence dans les comptes du groupe Renault sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	Normes actuelles			Transitions IFRS			Normes IFRS		
	Écart d'acquisition net	Quote-part d'actif net	Total	Écart d'acquisition net	Quote-part d'actif net	Total	Écart d'acquisition net	Quote-part d'actif net	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>(169)</b>	<b>1 723</b>	<b>1 554</b>	<b>169</b>	<b>(102)</b>	<b>67</b>		<b>1 621</b>	<b>1 621</b>
Résultat 2004	25	215	240	(25)	6	(19)		221	221
Dividende versé		(208)	(208)					(208)	(208)
Rachat par Volvo de ses propres actions	21	(21)		2	(2)		23	(23)	
Écart de conversion et autres		11	11		3	3		14	14
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>(123)</b>	<b>1 720</b>	<b>1 597</b>	<b>146</b>	<b>(95)</b>	<b>51</b>	<b>23</b>	<b>1 625</b>	<b>1 648</b>

**Note 21 - Provisions pour engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme**

Les impacts de l'application des nouvelles normes sur la variation de la provision pour engagements de retraite en 2004 sont les suivants :

en millions d'euros	2004 normes actuelles	2004 normes IFRS
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>861</b>	<b>900</b>
Charge nette de l'exercice	97	97
Prestations payées et contributions versées aux fonds	(107)	(107)
Autres variations	(35)	(35)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>816</b>	<b>855</b>

**Note 23I - Titres participatifs**

Les impacts sur le tableau des titres participatifs présenté dans l'annexe aux comptes consolidés sont les suivants :

en millions d'euros	31 déc. 2004 normes actuelles	31 déc. 2004 normes IFRS
Titres participatifs Renault S.A. 1983 et 1984	129	447
Titres participatifs Diac 1985	15	15
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>462</b>